

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 22 Novembre 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 79

Pouvoirs : 8

Membres votants : 87

Date de la convocation : 16/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-deux novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE suppléant de Philippe BOULLIER, Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Marc DEFIEBER suppléant de Claude GEORGES, Delphine DELACROIX-MALVASIO, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD suppléant de Joël DESCAMPS, Thierry HAMON suppléant de Olivier PIQUENOT, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Jean PLENECASSAGNE, Jean-Jacques PREVOST, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESSE, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Caroline BEAUMONT, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Frédéric DELAMARE, Edmond DESHAYES, Franck GIFFARD, Sonia GUEDON, Jean-Bernard JUIN, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Janine LEROUVILLOIS, Josette MUSSET, Brigitte PANNIER, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise PREYRE, Denis SZALKOWSKI, Françoise TURMEL, Josiane VARAISE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA.

Pouvoirs : Michel AUGER donne procuration à Yves RUEL, Christian BAISSÉ donne procuration à Jean-Jacques PREVOST, Anne BARTHOW donne procuration à Guillaume BOULAYE, Sandrine BOZEC donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Charles-Edouard DE BROGLIE donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Patrick HAUTECHAUD donne procuration à Myriam DUTEIL, Sébastien ROEHM donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Marie-Lyne VAGNER donne procuration à Louis CHOAIN.

Délibération n° 204/2022 : LEADER - Elaboration d'une candidature au programme européen 2023-2027

L'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est associée à l'Interco Normandie Sud Eure, la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et la Communauté de Communes du Pays de Conches pour porter conjointement une candidature à l'appel à projet LEADER 2023-2027 de la Région Normandie.

Le territoire du Groupe d'Action Local (GAL) ainsi formé rassemble 182 communes pour 134 654 habitants. Sur la base d'une enveloppe de 1 500 000 € (hypothèse basse) à 2 000 000 € (hypothèse haute) et d'une moyenne de 25 000 € d'aide LEADER par projet, le nombre potentiel de projets oscillerait entre 60 et 80 projets sur 4 ans (soit 15 à 20 projets par an) pour l'ensemble du GAL.

Le Comité de Pilotage réuni le 21 février 2022, rassemblant notamment les 4 présidents des EPCI propose les principes de fonctionnement du GAL suivant :

- Désignation de l'Interco Normandie Sud Eure en tant que structure porteuse du GAL.
- Comité de Programmation LEADER composé de 8 membres publics (2 élus par EPCI) et 12 membres privés. *1 suppléant par EPCI pour le collège public et 2 suppléants par EPCI pour le collège privé.*
- Equipe d'animation/gestion composée de 2 Equivalents Temps Plein (ETP), à savoir 1 directeur-animateur et 1 animateur-gestionnaire
- L'équipe d'animation-gestion sera localisée sur le territoire du Pays de Conches – barycentre du territoire du GAL.

La Région Normandie a adressé la notification de sélection du Groupe d'Action Locale du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER, le 20 mai 2022.

Le Comité de Pilotage réuni le 26 août 2022 a validé le calendrier d'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027. Mise en œuvre de septembre à fin octobre 2022, la méthodologie s'est articulée autour de 7 ateliers de co-construction avec les acteurs locaux (publics/privés). Cette démarche a rassemblé près de 160 participants.

La stratégie élaborée s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- Permettre à tous de vivre en bonne santé par l'accès aux soins et à une alimentation saine
- Adapter le cadre de vie rural au changement climatique
- Inventer une offre de services privée, publique et/ou citoyenne engagée pour la transition écologique et/ou sociale

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes pour les fonds européens et notamment son article 31 ;

Vu la notification de sélection du Groupe d'Action Locale du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER adressée par la Région Normandie le 20 mai 2022.

Considérant l'avis favorable du Comité de Pilotage du 21 février 2022 désignant l'Interco Normandie Sud Eure comme structure porteuse du GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure ;

Considérant l'éligibilité du GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure à l'appel à projet LEADER 2023-2027 ;

Considérant l'appel à candidatures (AAC) pour devenir territoire LEADER 2023-2027 lancé par la Région Normandie le 21 juin 2022 et se clôturant le mercredi 30 novembre 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Comité de Pilotage du 29 août 2022 validant le calendrier d'élaboration de la candidature au programme LEADER 2023-2027 ;

Considérant l'avis favorable du Comité de Pilotage du 17 octobre 2022 validant la stratégie LEADER 2023-2027 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **VALIDE** les principes de fonctionnement du GAL tels que présentés ;
- ✓ **VALIDE** la stratégie LEADER 2023-2027 telle que présentée ;
- ✓ **AUTORISE** la Présidente de l'Interco Normandie Sud Eure à déposer une candidature en qualité de structure porteuse du Groupe d'Action Locale

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20221122-204_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 28/11/2022

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

